L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 28 OCTOBRE 1893.

VAPEURS.

Mandeville, Madisonville et Covington.

LE STEAMER NEW CAMELIA

Commençant le 9 octobre 1893,

Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt Pontchartrain, au pied des Champs-Elysées :

Les Mardis, à l'arrivée du train de 1 h. P. M.
Les Jeudis, " " 1 h. P. M.
Les Samedis (Mandeville et Madisonville). " " 3 h. P. M.

Pour le retour, partira de Madisonville :

Les Lundis . . . 5.45 A. M
Les Mercredis, Old Landing . . 7.00 A. M.
Les Vendredis, " " . . 7.00 A. M

Si l'eau et le temps le permettent.

EXCURSIONS:

Tous les Dimanches, par le train de 8 h. A. M

Frêt reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à la tête de la rue Girod.

W. G. COYLE & CIE., Agent
30avril— No 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes et lumières électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton Street, tous les samedis.

LA CHAMPAGNE, Laurent, samedi, 28 octobre
LA BRETAGNE, Collier, samedi, 4 novembre
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 11 novembre

Prix du passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine.....................$80 et $100
et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe.............................$60
Entrepont, $24.50, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix réduits.

EMMANUEL E. PREVOST,
Agent général du Sud,
45 rue Baronne

CROMWELL STEAMSHIP CO.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Steamers :

HUDSON.............Mercredi, 1er novembre.
LOUISIANA..........Mercredi, 8 novembre.
NEW ORLEANS......Mercredi, 15 novembre.

Partiront de leur quai à 8 a. m. au pied de la rue Toulouse.

Assurance de Marine sur Cargaison au Quart pour Cent.

Taux et Connaissements Directs donnés pour tous les Points de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etranger.

Ces steamers font connection à la Nouvelle Orléans avec le Texas and Pacific Railroad formant la CROMWELL PACIFIC THROUGH LINE entre New York, Boston, Philadelphie, Baltimore et les principaux points de l'Est et les principaux endroits du Texas, de la Louisiane, Nouveau Mexique, Colorado, Arizona et Californie, et avec d'autres lignes de chemins de fer et de steamships pour divers points en Louisiane, Alabama et Mississippi, et les rivières Rouge et Mississippi.

Les agréments pour passagers ne peuvent être surpassés.

Pour frêt ou passage s'adresser

ALFRED MOULTON & CO.
4 mai—1 an Rue Carondelet No 41

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN.

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'EDITION HEBDOMADAIRE

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

CHEMINS DE FER.

YAZOO AND Mississippi Valley R. R. Co.

Heures d'arrivées et de départs le 22 juillet 1893.

Les trains de l'Illinois Central partiront de la Station des Passagers, coin avenue Howard et rue Remparts.

	Départs.	Arrivées.
Kansas City et Memphis train rapide	5,00 p. m.	8:45 a. m.
Vicksburg & Natchez Ex	8:10 a. m.	5:35 p. m.
Baton Rouge Accom'n	3:40 p. m.	10:00 a. m.

La seule ligne ayant des trains solides entre la Nouvelle-Orléans, Memphis et Vicksburg, avec des Chars Dortoirs Modernes Pullman Buffet à Memphis et Kansas City.

La route directe et favorite pour Kansas City, Omaha, Denver et tous les endroits de l'ouest.

La ligne la plus courte pour Hot Springs et des parties de l'Arkansas et du Nord de la Louisiane.

Billets d'agréments, passes, taux de partis et excursion fin de semaine.

Les billets pour excursion d'été en vente dans la saison.

Le Bureau des Billets, coin des rues Canal et Commune

A. H. HANSON, Gen. Pass. Agt.
J. W. COLEMAN, Asst. Gen. Pass. Agt.
30 juil—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Les trains arrivent et partent du dépôt à la tête de la rue Esplanade (Morgan Ferry Landing).

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
San Antonio Express.. 5.20 p m	San Antonio Express.. 7:05 p m
California Express, daily 9:10 a m	California Express, daily 10:55pm

Pullman Sleepers entre New Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers de la Nouvelle-Orléans à San Antonio and New Orleans à Galveston sur les trains partant de la Nouvelle-Orléans à 5:20 P. M. Pullman Buffet Sleepers entre la Nouvelle-Orléans, Durango et la ville de Mexico sur le train partant à 9:10 A. M.

Jonction à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans des chars-dortoirs à retenir tous les jours aux bureaux coin St-Charles et Canal ou à l'embarcadère du dépôt du Ferry.

J. KRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
1er fév—1an

Chemin de fer Louisville & Nashville.

ANCIEN ET SUR.

EXPRESS LIMITÉ CHAQUE JOUR AVEC CHARS VESTIBULES DE PULLMAN.

Pour Montgomery, Birmingham, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Jacksonville, Washington, Baltimore, Philadelphie et New-York.

DIRECTE SANS CHANGEMENT.

No.	Arrivées.	No.	Departs
3	Ex. Rapid.7:35 a.m.	6	Mal. Rap. 7:45 a.m.
7	Acco. côte.9:00 a.m.	4	Exp. Rap.10:55 a.m.
1	Exp. Lim..4:45 p.m.	8	Acco. côte.3:45 p.m.
5	Mal. Rap.7:15 p.m.	2	Exp. Lim. 7:50 p.m.
	Excur. dim..9:40 p.m.		Excur. dim...7:55

Bureau pour la vente des billets, coin St Charles et Commune. Bureau de billets de gare, au pied de la rue du Canal.

Notre service des chars vestibules limité de la Nouvelle-Orléans à New York se fait sans changement de plusieurs heures plus rapidement à tous les points correspondants. Pas de prix de trajet supplémentaire exigé sur ce train. Un char restaurant y est attaché et des repas sont servis en route.

JOHN KILKENY, Div. Pass. Agen
C. P. ATMORE, G. P. A., Louisville, Ky.
5 mars—au 31 déc

ILLINOIS CENTRAL R.R

Service en vigueur depuis le DIMANCE, 22 janvier 1893.

Arrivées.	Départs.
No 1, Malle Rapide, 8:30 a. m.	No 2, Malle Rapide, 6:00 p. m.
No 3, Chicago Lim., 8:40 p. m.	No 4, Chicago Lim., 12 01 a. m.
No 25, Malle locale et Express, 6.55 p. m.	No 26, Malle locale et Express, 7:00 a. m.
Dim. Ex.... 8:30 p. m.	Dim. Ex.... 7:35 a. m

Une ligne de Palais-Dortoirs Pullman allant directement de la Nouvelle-Orléans à Chicago et St Louis sans changement.

La route la plus courte et la plus rapide.

No 4, Vestibule Chicago, limited, quotidien. Durée, 29 heures à Chicago, et 24 heures à St-Louis.

No 2, La Malle Rapide quotidienne a des dortoirs Pullman et des chars à fauteuils se renversant pour Chicago et des dortoirs à St Louis.

Bureau pour la vente des billets, coin St-Charles et Commune.

J. W. COLEMAN, A. G. P. A.
A. H. HANSON, G. P. A.
1er mars—

Q&C

Ligne la plus courte de 94 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Trains Elégants-Vestibules Eclairés au Gaz.

	No 2 Limited	No 4 Fast Mail.
Part de la N.-Orléans	7:50 p m.	12:15 a m.
Arrive à Meridian	2:00 a.m.	6:50 p.m.
Arrive à Birmingham	6:40 a.m.	12:45 a.m.
Arrive à Chattanooga	11:00 a.m.	6:00 a.m.
Arrive à Burgin	7:55 p.m.	4:00 p.m.
Arrive à Lexington	8.05 p.m.	4:15 p.m.
Arrive à Cincinnati	10:40 p.m.	7:20 p.m.

Le Queen and Crescent and East Tennessee sont les seules lignes ayant des chars dortoirs-vestibules de la Nouvelle-Orléans à New York via Lookout Mountain et Shenandoah Valley avec char Buffet sans pareil pour New York et Washington.

Chars dortoirs-vestibules allant directement à Chicago.

Bureau des Billets du Q. & C., 34 rue St-Charles.

W. C. RINEARSON, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O.
R. H. GARRATT, Div. Pass. Ticket Agent New Orleans.
2 mars.

For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the

Scientific American

Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, New York City.

THE NEW ORLEANS BEE

(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1 50 three months 75 cents.

ASSURANCES.

Dixième Etat Annuel

—DE LA—

Southern Insurance COMPANY,

OF NEW ORLEANS.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1892 :

Primes reçues:		
Sur risques d'incendie	$569,136 96	
Sur risques de rivières	12 448 58	
Sur risques de mer	7,088 33	
		$588,673 87
A ajouter:		
Primes non acquises de 1891		138,565 59
Total des primes		$727,239 46
A déduire:		
Primes non acquises de 1892		154,936 89
		$572,302 57
A déduire:		
Primes remboursées et cancellations	$82,160 81	
Réassurances	48 572 87	
		$130,733 68
Primes nettes		441,568 89
A ajouter:		
Intérêt et profits et pertes		21.398 82
Revenu total		$462,967 71
A déduire: Portes payées—		
Sur risques d'incendies	$292,913 29	
Sur risques de rivières	3.184 09	
Sur risques maritimes	1,267 83	
Total pertes payées	$297,365 21	
Commissions	75,828 65	
Taxes et licences	12,465 33	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, loyer, impressions, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances frais judiciaires etc	51,963 31	
Total des débours		$437 622 50
Balance		$25,345 21
Réservé pour pertes non payées et non ajustées		43,910 48
Moins balance comme ci-dessus		25,345 21
Pertes sur les affaires de 1892		$18,565 27

Chargé au fonds de réserve, laissant une balance de $14,264 90 au crédit du dit fonds.

ACTIF
(A la valeur au marché.)

Comptant en main	$66,706 05
$116,740 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans	194,955 80
$85,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Crossman	88.400 00
$25,000 bons des Etats Unis, 4 pour cent	28,500 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent	28,800 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales)	5,125 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange	125 00
Une action French Opera House Co	100 00
25 actions de la N.O. Warehouse Co	525 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co	50 00
Primes en cours de perception	97,180 42
Meubles, accessoires, coffre-fort, Mappes, etc., bureau local et agences	3,689 00
	$514,156 27

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	14,264 90
Réservé pour risques non expirés	154,936 89
Réservé pour pertes non payées et non ajustées	43,910 48
Dividendes non payés	1,044 00
	$514,156 27

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour, Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1893.

M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

Nlle-Orléans, Lne. 21 janvier 1893.
(Signé): FRANK RODER,
THOS. J. WOODWARD,
JOS. SCHWARTZ,
J. H. LENGE.
Comité de finances.

Vingt-sixième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

Incorporée 20 février 1866.
Réincorporée 17 janvier 1891.

CONFORMEMENT à ce qu'exige sa charte cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1892 :

Primes sur incendies	$249,094 85	
Primes maritimes	980 94	
Primes des rivières	1,179 55	
	$251,255 34	
A ajouter: Primes non expirées de 1891	44.850 20	
Total		$296,105 54
A ajouter: intérêt et profits et pertes	$26,084 18	
Moins salaires et dépenses générales	12,887 95	13,196 23
Fonds de surplus, 1891		21,490 82
Total		$330,792 59
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$152,018 87	
Sur risques maritimes	176 44	
Sur risques de rivières	928 83	
	$153,124 14	
Réassurances	43,744 81	
Primes remises et commissions	59,380 68	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	8,718 29	264,967 92
Profits bruts		$65,824 67
Réservé pour—		
Primes non expirées de 1892	$47,378 85	
Pertes d'incendies non payées	11,964 13	
Fonds de surplus	6,481 69	
	$65,824 67	$65,824 6

ACTIF.

Billets pour primes	$27 65
Primes en voie de collection	49,004 92
Prêts sur nantissement	4,475 00
Prêts sur hypothèques	2,200 00
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à primes	85,942 50
Stocks de banques, d'assurances et autres	31,717 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,250 00
Propriétés foncières	66,814 84
Meubles de bureau et accessoires	4,913 14
Argent comptant et en banque	15,479 12
	$265,824 67

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Fonds de surplus	6,481 69
Réserve pour primes non expirées	47,378 85
Réserve pour pertes non payées sur incendie	11,964 13
	$265,824 67

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

J. HASSINGER, Président.
J. E. MERILH, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, la Nouvelle-Orléans, ce 13me jour de janvier 1893.

FRANK ZENGEL, Notaire.

DIRECTEURS.

J. J. WECKERLING, J. B. MEYERS,
J. HASSINGER, A. G. RICKS,
LOUIS GRUNEWALD, GEO. LIEDELICH,
FRANK VATTER, JOHN G. MOLL,
J. E. MERILH, D. BERNHARDT,
J. J. LANGLES, M. VONDERBANK,
F. W. DIELMANN, EMIL WEBER,
A. THIESEN

CHARTER

—OF THE—

LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, Limited.

UNITED STATES OF AMERICA, State of Louisiana, City of New Orleans.

BE IT KNOWN, that on this Eight day of December, eighteen hundred and ninety two, before me, JAMES FAHEY, a notary public in and for this city and the parish of Orleans State of Louisiana aforesaid, duly commissioned and sworn and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared, the several persons whose names are hereunto subscribed who severally declared, that availing themselves of the laws of this State in such cases made and provided, [and of Act No 36 of the General Assembly of the State of Louisiana, approved June 29th, 1888, they do, by those presents, covenant, agree and bind themselves, as well as such other persons who may hereafter become associated with them, to form themselves into and constitute a corporation and body politic in law for the objects and purposes and under the agreements, conditions and stipulations following to wit:

ARTICLE FIRST.

The name and style of this corporation shall be the "LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, LIMITED," under which name it shall enjoy corporate existence and succession for ninety-nine years from the date hereof; to contract, sue and be sued; to purchase, sell, lease, hypothecate, mortgage and pledge property, real and personal, to borrow money, issue obligations and give security therefor; to elect officers and make by-laws and generally in the prosecution of its business, to do any act or make any contract competent to be made or done by corporations under the laws of this State.

ARTICLE SECOND.

The domicile of this corporation shall be in the city of New Orleans, State of Louisiana; all citations and other legal process shall be served on the President, and in case of his absence from the city or inability to act, on the Vice-President.

ARTICLE THIRD.

This corporation is established for the purpose of carrying on and conducting a general steam laundry business and to do and perform in connection therewith all and whatsoever that shall or may be requisite in the premises.

ARTICLE FOURTH.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at Fifteen thousand Dollars, divided into One hundred and fifty shares of One hundred Dollars each, all of which have been fully paid, and the same shall only be transferable on the books of said Company upon the surrender of the outstanding certificates.

ARTICLE FIFTH.

The officers of this corporation shall consist of a President, a Vice-President and a Secretary-Treasurer who shall be elected by the stockholders on the second Monday of January of each year. The first annual election under this charter however shall take place on the second Monday o January 1894, up to which date the officers and Board of Directors herein named shall fulfil the duties of their respective offices. The said officers shall own not less than five shares of the capital stock each and shall constitute the Board of Directors of said corporation. The corporate powers of said corporation shall be vested in and exercised by the Board of Directors composed of the aforesaid officers. A majority of said members of said Board of Directors shall constitute a quorum for the transaction of business. All elections for the above mentioned officers who, by virtue of their election as such officers, are the directors of this corporation shall be by ballot and shall be held at the office of the company under the supervision of three commissioners to be appointed by the officers acting as the Board of Directors. Ten days prior notice shall be given of such election by publication in one of the daily newspapers of New Orleans, and the officers then elected shall serve and continue in office until their successors shall have been elected and inducted into office. At all meetings of stockholders each stockholder shall be entitled to cast in person or by proxy, one vote for each share of stock held by him and standing in his name on the books of said Company. At all elections a majority of votes cast shall elect or decide all questions before meetings. If at any time there should be a failure to elect officers as above provided, such failure shall not dissolve said corporation, but the then existing officers shall continue in office, and as soon thereafter as possible an election shall be held, whereof ten days prior notice shall be given by publication in one of the daily newspapers in New Orleans, as aforesaid. Any vacancy occurring by death, resignation or other cause in the Board of Directors during their term of office, shall be filled by the remaining Directors.

ARTICLE SIXTH.

The first Board of Directors and Officers of this corporation shall be: Joseph Hernandez, President; Walter Hernandez, Vice-President, and Charles Hernandez, Secretary-Treasurer. All contracts, obligations and checks of this corporation must be signed by the President and the Secretary-Treasurer.

ARTICLE SEVENTH.

This act of incorporation may be changed, modified or altered or said corporation may be dissolved at a special meeting of the stockholders convened for that purpose, after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspapers of New Orleans with the assent of three-fourth of the stock represented at such meeting. Any change or alteration as to the capital stock of said company shall require the assent of the majority in amount of the entire stock of the corporation then subscribed and paid for and in addition to the required thirty days notice in writing of any meeting called for that purpose and another notice shall be mailed to each stockholder as prescribed by law.

ARTICLE EIGHTH.

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of said corporation in any further sum than the unpaid balance if any, due by him on shares of stock owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null or of exposing a stockholder to any further liability than the unpaid balance due on his said stock.

ARTICLE NINTH.

Whenever this corporation shall be dissolved either by limitation or from any other cause, its affairs shall be liquidated under the supervision of three commissioners to be appointed from among the stockholders convened for that purpose after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspapers of New Orleans, and with the assent of a majority of the capital stock, said commissioners to remain in office until the affairs of the corporation shall have been fully liquidated, and in case of the death of one or more of said commissioners, the survivor or survivors to select from among the stockholders a substitute or substitutes for such deceased commissioner.

Thus done and passed, in my office, the day, month and year aforewritten, in presence of Henry Peter Labatut and James Joseph Boyce, competent witnesses, who sign these presents with said incorporators and me, notary, after reading hereof.

Original signed:

JOS. HERNANDEZ
and others
H. P. LABATUT,
JAS. J. BOYCE,
JAS. FAHEY, Not. Pub.

I, the undersigned Recorder of Mortgages in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the foregoing act of incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company, Limited," was this day duly recorded in my office in book 488, folio 90.

New Orleans, La., december 16th, 1892.
Signed: JOS. BATT,
[Seal] R. M.

I certify the foregoing to be a true and correct copy of the original act of Incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company Limited," on file and of record in my office, as of the Recorder of Mortgages thereto annexed and made part thereof.

As witness my hand and seal at New Orleans La., this 22nd December A. D. 1892.

JAS. FAHEY,
Not. Pub.
No 162 Common street.

25 déc—5f en 30f

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 192 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne. 2 nov—

ATHENEE LOUISIANAIS.

Concours de 1893.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année :

DE TOUS LES ÉCRIVAINS FRANÇAIS DU XIXème SIÈCLE, PROSATEURS OU POETES, QUEL EST CELUI QUI VOUS PLAIT LE PLUS, ET POUR QUELLES RAISONS.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto* et les *lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* l'enveloppe contenant le nom du concourant qui a mérité la médaille, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée. Sa présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, sera mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 725.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson
17 Constance et Première.
18 Magasins et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Kellec.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magasine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido.
121 Carondelet et Commune.
122 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
131 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Domaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9 Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

Arrivée.	Départ.
LOUISVILLE AND NASHVILLE	
No 3 Fast Ex..7:35 am	No 6 Fast Mail..7:45am
No 7 CoastAcc.9:05am	No 4 Fast Ex..11:00 am
No 1 Lim. Ex. 5:15pm	No 8 CoastAcc.3 35 pm
No 5 Fast Mail.7:20pm	No 2 Lim. Ex. ..7:50 pm
Exc. dimanche et mercredi.......9:35pm	Exc. dimanche et mercredi.......7:55am
ILLINOIS CENTRAL.	
Passenger.......6:55pm	Passenger.........7:00am
Chica.St.L.mail.8:30am	Chic.St.L.mail..6:00pm
Chic. limited....8:40pm	Chic.limited.....12:01m
Exc. dimanche..8:30pm	Exc. dimanche..7:35am
YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.	
No 1, Memphis and Kansas City Fast Train.........8:45am	No 2. Memphis and Kansas City Fast Train..........5:00pm
No 3, Vicksburg Express.........5:35 pm	Vicksburg Express...........8:10am
Baton Rouge accommodation.......10:00am	Baton Rouge accommodation..........3:40pm
QUEEN AND CRESCENT ROUTE.	
No 1 Limited.10.30 am	No 2 Limited...7 50 am
No 3 Fast Line.7:25 am	No 4 FastLine.12:15am
TEXAS AND PACIFIC.	
No 54, Cal.Ex.7:00pm	No 53, Cal.Ex..8:15am
No 52, Hot Springs & St-Louis Ex...6:50am	No 51, Hot Springs & St-Louis Ex...8:20p
Local..........10:05am	Local..............3:50pm
SOUTHERN PACIFIC COMPANY.	
San Antonio.......7:05pm	California Ex....9.10am
California Ex. 10:55am	San Antonio.....5:20pm
EAST LOUISIANA RAIL ROAD.	
Dimanche.	
No 9.............6:25 pm	No 10...............8:00 am
Tous les jours, le dimanche excepté.	
No 7..............8:20 am	No 8...............4:00 pm
NEW ORLEANS AND SOUTHERN RAILROAD.	
Pte-la-Hache....9:00am	Pte-la-Hache..7:00am
" 4:15pm	" 5:00pm
Shell Beach....2:40pm	Shell Beach...10:00am
Dimanche.	
Pte la-Hache...9:40am	Pte-la-Hache & Shell Beach..7:15am
Shell Beach....9:40am	
Shell Beach & Pte la-Hache. 7:00pm	Pte-la Hache & Shell Beach..4:40pm
	Shell Beach...5:00am
NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.	
Tous les jours.	
Alger..........10:00 am	Alger..........4:30pm
Tous les jours excepté le dimanche	
Alger..........6:03 pm	Alger..........8:00 am
Dimanche seulement.	
Alger..........6:40 pm	Alger..........8:00am

NOUVELLES MARITIMES.

Avis aux Navigateurs.

Une succursale du Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis est établie dans une des salles de l'Association maritime de notre ville; et l'officier qui en a la direction sera heureux d'y recevoir les capitaines de navires pour leur donner, à titre gracieux, les renseignements les plus récents à l'égard des eaux navigables du monde entier.

Le Bureau est pourvu des cartes de Pilotes les plus nouvelles qu'il distribuera aux commandants de navires. Ces derniers y trouveront également une collection de tableaux préparés avec soins renfermant toutes les informations désirables relatives à la navigation et aux côtes, de même que toutes les dernières cartes que publient le Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis, le bureau de surveillance des côtes et l'Amirauté britannique.

Un globe (*Time Ball*) régi par l'observatoire naval à Washington, tombera tous les jours, le dimanche excepté, du sommet de la Bourse au Coton à midi précis, heure de Washington, (75me méridien qui correspond à 11 heures A. M. à la Nouvelle-Orléans (90me méridien.)

W. S. HUGHES,
Lieut. de la Marine des E.-U. préposé au bureau.

Nous appelons l'attention des capitaines de navires partant de la Nouvelle-Orléans sur les renseignements suivants qui peuvent leur être très utiles. Nous les donnons pour être plus précis, dans le texte anglais :

SUCCURSALE DU BUREAU HYDROGRAPHIQUE DES ETATS-UNIS.

Forecast for October.—Frequent gales between the New England coast and the British Isles and as far south as the 40th parallel. Occasional tropical cyclones, or hurricanes, probable. South of 40° N. and east of 60° W. weather generally moderate. Fog in diminishing quantity on the Grand Banks. No ice south of 50th parallel, but a few bergs probable in the vicinity of Belle Isle.

Dangerous Obstructions Along the Coast.

Note.—This list is compiled from all available data, and is corrected up to the hour of going to press. Reports as to the continued existence or removal of any of these obstructions are specially requested from masters passing in their vicinity.

One mile off Cahoon Hollow Life saving station, Cape Cod: Unknown sunken schooner, topmasts out of water. Aug. 26.

Nauset Light, Cape Cod, S.S.W., 2 miles: Sunken schooner "Governor," mastheads out of water. Aug 25.

Chatham Lights, Mass., W. by N. 6 or 7 miles: Sunken schooner "Acacia," spars showing. Sept. 9.

Block Island Light, NE., 6 miles. Sunken brig "J. A. Horsey." Aug. 23.

New York Lower Bay, Gedney channel, between Nos 1 and 3 buoys: Sunken tugboat "Talisman." Sept. 17.

Highlands of Navesink Lights, N. NW. 18 miles: Sunken tern schooner "Narragansett," topmasts showing. Sept. 24.

Highlands of Navesink Lights, N. by W., 13 miles: Sunken wreck, mast showing. Sept 25.

Lat. 40° 40', lon. 73° 53': Sunken schooner, mast 12 feet out of water. Sept. 2.

Barnegat W. by S. 1/2 S., 14 miles: Two spars attached to rigging of a sunken wreck. Aug. 30.

Barnegat bearing N. by W., 12 miles: Two spars showing. Sept. 17.

Barnegat bearing W. NW., 25 miles; sunken vessel, spars showing. Sept.—

Absecon Light, N., bearing NW., 15 miles; passed a sunken wreck, three masts showing above water. Sept. 26.

About lat. 20° 05', lon. 74° 10': Sunken tern schooner Rachel Seaman, masts showing. Sept. 21.

New form for ice symbols.

An improved method of representing the ice bergs reported by our co-operating observers has been adopted. The reports of icebergs on certain dates will be indicated by a line with a small pyramid at each end and figures representing the dates of the reports of the ends. The figure in the middle of each line shows the number of bergs on this track. It frequently happens that the number of bergs seen is so great that it is impossible to plot them all; the figure in the middle represents the number seen accurately. Each observer will thus see that his report has been used. If only a few bergs are reported they will be plotted as heretofore.

In the region where icebergs are probable and none shown, mariners must not infer that there were no icebergs there. If there are masses of icebergs reported near Belle Isle and also near the southern edge of the Grand Banks with a large space between, this fact commonly shows that no reports were received from the intermediate region and does not necessarily mean that there were no bergs there.

The steamer routes from January 15 to July 14 pass south of the ice limits, and, consequently, very few reports are received from the region north of those limits where ice probably abounds. The red data plotted on charts are records of reports. No reports are received from unfrequented regions, and hence no bergs are plotted there.

Northeast End Lightship E N E., 12 miles: Sunken schooner. Aug. 31.

Relief Lightvessel No 37, Five Fathom Bank, sunk 1/2 mile W SW., from her station; mastheads visible. Aug. 25.

About 10 miles east of Cape Henry, Va: Sunken 4-m sch. "John Holland," two masts standing, 18 feet of water over the hull. Aug. —

Cape Henry Light W NW. 1/2 W. mag., 16 miles: Sunken vessel, one mast showing. Aug. 30.

Cape Hatteras SW. by S., 25 miles: Sunken wreck in 17 fathoms, one mast showing. Sept. 1.

Southport bearing SW. by S., Sunken vessel with one mast showing. Sept. 5.

Cape Lookout N. C., SW., 15 miles: Sunken schooner, one mast showing. Sept 25.

It will be noticed from the tracks of the three August cyclones plotted on the September Pilot Chart, and from what has been said above, that these storms originated in the vicinity of the Cape Verde islands between Aug. 12 and Aug. 18, moved to the W'd with about the same velocity, and curved to the N'd between Aug. 20 and Aug. 28, but the latitudes where they curved were widely separated, although there was an interval of only a few days between each storm. The width of the storm area in each case was not large, comparatively speaking, but within the area each storm attained the maximum energy and retained it over a long stretch of the ocean. Many of the derelicts plotted on this chart are the consequences of the cyclones, and present dangers that navigators should be on the lookout for.

This office is much indebted for the many excellent reports regarding the cyclones received from masters of vessels and other voluntary observers.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

SAMEDI, 28 OCTOBRE 1893.

Haut du fleuve—BELLE OF THE COAST, 12 m
Bayou Lafourche—ASSUMPTION, à 12 m
Vicksburg—T. P. LEATHERS, à 5 p m
Bayou Lafourche—ST-JOHN, à 12 m
Rivière Rouge—ANNA B. ADAMS, à 5 p m
Ouachita River—CITY OF CAMDEN, à 5 p m

BULLETIN MARITIME.

VENDREDI, 27 OCTOBRE 1893

EXPÉDIÉS EN DOUANE

Steamship am El Dorado, Percy, New York.
Steamship ang Darien, Wrake, Liverpool.

ARRIVÉS.

Steamship am El Sud, Higgins, New-York.
Steamship ang Kate, Hartley, Las Palmas, sur lest.
Steamship (norv) Jarl, Halliesen, Bocas del Toro

BATEAUX A VAPEUR.

Alvin Kouns, Bas du Fleuve.
City of Camden, Carlton, Harrisonburg.
Whisper, Campbell, Plaquemine.
Lafourche, Charlet, Donaldsonville.
Mabel Comeaux, Comeaux, New Hope.
Parlor City, Comstock, Haut du Fleuve.
G W Sentell, Blanchard, Donaldsonville.

Arrivages de produits.

DONALDSONVILLE—par steamer G W Sentell—450 barils sucre 88 barils melasse

HAUT DU FLEUVE—par steamer Parlor City—201 barils sucre 39 boucauts sucre 71 barils melasse

NEW HOPE—par steamer Mabel Comeaux—791 barils sucre 370 barils melasse 27 boucauts sucre 462 sacs riz brut

DONALDSONVILLE—par steamer Lafourche—1743 barils sucre 148 barils melasse

PLAQUEMINE—par steamer Whisper—8 balles coton et fret assorti

HARRISONBURG—par steamer City of Camden—92 balles coton

BAS DU FLEUVE—par steamer Alvin—357 barils sucre 863 sacs riz brut

Reçu par les chemins de fer:

N. O. FORT JACKSON & GRAND ISLE—Fret assorti.

NEW ORLEANS AND SOUTHERN RR—42 barils sucre 150 sacs riz brut

NEW ORLEANS & NORTHEASTERN RR—1202 balles coton

LOUISVILLE AND NASHVILLE RR—81 balles coton

SOUTHERN PACIFIC COMPANY—6330 balles coton

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—1429 balles coton

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD & YAZOO & MISSISSIPPI VALLEY RR—4931 balles coton

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

Steamship El Paso, Gardner.........parti 24 oct
Steamship Hudson, Kemble.........parti 21 oct
Steamship El Dorado, Percy.........parti 19 oct

LIVERPOOL.

Steamship Electrician, Brown.........parti 22 oct
Steamship Yucatan, Japha.........parti 7 oct
Steamship Engineer, Wood.........parti 5 oct
Steamship West Indian, Howell...parti 27 sept
Steamship Costa Rican, ———.........parti 21 sept
Steamship Inventor, Comline.........parti 18 oct
Steamship Assaye, Wadley.........parti 18 oct

MARSEILLE.

Barque Isaro, ———.........partie 11 oct
Barque Fratelli Laurin, Brignetti..partie 27 juin
Brick San Pietro, Giadano.........parti 20 oct

HAVRE.

Steamship Red Sea, Bustin.........parti 12 oct
Steamship Ruskin, ———.........parti 23 oct

BOSTON.

Steamship Ursa, Phippen.........parti 25 oct
Steamship Akaba, Carter.........parti 24 oct

HAMBOURG.

Steamship Akaba, Carter.........parti 1er oct

GENES

Barque Fratelli Laurin, Brignetti..partie 6 août

SHIELDS, ANG.

Steamship Akaba, Carter.........parti 4 oct

CARDIFFE.

Navire Columbia, Hansen.........parti 11 sept

RIO DE JANEIRO

Steamship Corrientes ———.........parti 15 oct
Barque Agnes, Soares.........partie 20 août

LIVOURNE.

Barque Mattia, Capiello.........partie 29 sept

LONDRES

Steamship Cayo Romano, Widgery.parti 23 sept

PUNTA GORDA.

Goelette Chauncey E Burk, Fisher.partie 12 oct

SWANSEA

Steamship Assaye, Wadley.........parti 21 oct
Steamship Crown, Williams.........parti 11 oct

SANTOS

Steamship Corrientes ———.........parti 18 oct

BARRY.

Steamship Lord Charlemont, Magill.parti 17 oct

HAVANE.

Barque Maria Antonia.........partie 16 oct
Barque Consuelo, Cardena.........partie 16 oct

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Nom.	Destination	Mouillage
Angerton	Londres	rue 6e
Beasel	Liverpool	1er dist. 27
Breakwater	Belize	3e dist. 20
Cuban	Liverpool	1er dist. 35
Cape Comino	Londres	rue 2e
Clinton	Lad up	Alger
Drummond	Dunkerque	Gretna
Drumfell	Brême	4e dist. 42
Darien	Liverpool	1er dist. 37
Entrigue	Liverpool	4e dist. 40
Este	Méditerranée	rue 1re
El Sud	New York	Alger
Goldworthy	En réparation	3e dist. 35
Hugo	West'ward	4e dist. 45
Harlan	Bluefields	Alger
Iran	Havre	1er dist. 41
Jos. Oteri, Jr	Honduras	1er dist. 13
Kate	Gênes	1er dist. 29
Knight Templar	Brême	4e dist. 43
Lizzie	Brême	Southport
Merrimac	Liverpool	4e dist. 48
Memphis	Havre	4e dist. 48
Niceto	Liverpool	3e dist. 27
Natherby Hall	Havre	4e dist. 45
Professor	Liverpool	Southport
Pallas	Liverpool	Southport
Professor Morse	Honduras	1er dist. 15
Rykingen	Bocas del Toro	1er dist. 15
Rover	Ceiba	1er dist. 14
Rotherfield	Brême	4e dist. 39
Springwell	Havre	4e dist. 39
S Oteri	Ceiba	1er dist. 14
Traveller	Liverpool	1er dist. 31
Texan	Liverpool	1er dist. 34
Teucer	Havre	1er dist. 33
Wm G. Hewes	Bluefields	Alger
Wanderer	Puerto Cortes	3e dist. 30

BARQUES.

Wandering Jew		1er dist. 20
Ragna	En détresse	Point

GOELETTES.

Santo Oteri		1er dist. 14

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX, RUE ROYALE. 31.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

OCTOBRE 1893.

A l'avenir la présente publication n'aura lieu que le DIMANCHE.

Liste de publication.

Albaret,	Kahn, Alexandre
Armand, Marie	Lubas, Eugène
Bertin, Charlotte	Labrousse, Marcellin
Bourgeois Alix	Laborgne, Dominique
Bourgeois Jules	Lemour, Alcide
Buska Chamery, née Miller	Médan, Michel
Coustale, Françoise	Ferrot, Georges et Jacques
Carrazé, François	Piatant, Charles
Dordan, Baptiste,	Pourtalet, Joseph
Drogoul, Antoine	Tisné, Sophie, née Dalier
Dégrier, Jean Claude	Vallée, Armand
Fachan, Henri	White
Guillemin,	

LETTRES.

Jabiol, Henri	Vatan, Raoul [4]
Rondeau, Gaston	Lombard, Alphonse

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

Le Consul de France,
Signé: G. B. D'ANGLAD

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. CURTIS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Immobilières de valeur et Rémunératives,

—DANS LE—

Premier, Deuxième et Sixième Districts.

Belle Résidence No 20 rue Bourgogne.

Elégante Résidence No 176 rue St-Charles.

Lot pour bâtir rue Chestnut, près Esther.

Succession de W. B. Ringrose.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 39,913.

PAR E. CURTIS & CIE, encanteur.—Bureau, 201 rue du Canal.—MERCREDI 29 novembre 1893 à midi à la **Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles**, nous vendrons à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, absent sur un congé, juge de la Division D, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 11 octobre 1893, la propriété immobilière suivante :

1° **Un lot de terre**, avec les bâtisses et améliorations, portant le numéro municipal 20 rue **Bourgogne**, situé dans le **Deuxième District** de cette ville, l'îlet borné par les rues **Bourgogne, Dauphine, Canal** et **Douane**, désigné par la lettre B sur une esquisse ou un certificat d'arpentage fait par Chas. De Armas, voyer, daté le 19 avril 1867, et annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant C. V. Foulon, notaire public, le 6 mai 1867; conformément à la dite esquisse, le dit lot mesure 40 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Bourgogne sur 19 pieds 3 pouces de profondeur et face à une allée commune au dit lot, et le lot A, sur l'esquisse ci-dessus mentionnée, 3 pieds de large, et ensuite sur une ligne courant à des angles droits vers la rue Douane 1 pied 6 pouces, puis sur une ligne perpendiculaire à la rue Bourgogne et courant vers la rue Dauphine 7 pieds 5 pouces; 36 pieds 5 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue du Canal, et 42 pieds 3 pouces 4 lignes de large sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent une résidence en briques, ayant salons doubles, salle à manger, 6 chambres à coucher et tout le confort et est louée à raison de $65 par mois.

2° **Un lot de terre** avec les bâtisses et améliorations, etc., situé dans le **Premier District** de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **St-Charles, Julie, Ste-Marie** et **Girod**, désigné comme lot 10 sur un plan par L. Bringier, voyer, en date du 19 février 1836, et déposé pour qu'on s'y réfère, au bureau de H. B. Cénas, ex-notaire en cette ville, lequel dit lot mesure, en mesure américaine, 27 pieds de face à la rue St Charles, sur 140 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles s'étendant à la rue **Ste-Marie** on la rue **Church** sur laquelle il a une façade de 27 pieds.

La maison est une belle résidence en briques à deux étages, ayant salons doubles, salle à manger, 6 chambres à coucher, chambre à bain, cuisine et tout le confort, et pourrait servir ou comme résidence ou maison d'appartement. Elle devrait rapporter de suite $150 par mois.

3° **Un lot de terre situé dans le Sixième district**, îlet borné par les rues Esther, Broadway, Chestnut et Wall commençant à une distance de 120 pieds de l'encoignure des rues Esther et Chestnut, le dit lot mesure 30 ½ de face à la rue Chestnut sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et serait un site bien désirable pour bâtir.

Conditions.—Comptant; les acquéreurs assumeront les taxes pour 1893, et déposeront 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant John J. Ward, notaire public, aux frais des acquéreurs. Les plans sont à la Bourse.

22 oct—22 29—nov 5 8 12 15 19 22 25 26 27 28 29

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 203 rue Français.

Succession d'Auguste Pujol et d'Augusta Lejeune, sa femme.

No 40 171—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 129 rue Commune—MERCREDI 22 novembre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, maintenant absent en congé, en date du 19 octobre 1893, je procéderai à la vente à l'enchère publique, pour le compte de la succession ci-dessus nommée, la propriété décrite ci après, à savoir :

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Français, Champs Elysées, Villeré et Urquhart, désigné comme lot No 3, mesurant 29 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Français, 99 pieds sur une première profondeur sur la ligne touchant au lot No 2, puis s'avançant sur un angle droit de 4 pieds 6 pouces et sur une seconde profondeur de 28 pieds 10 pouces et 5 lignes; 127 pieds 10 pouces 5 lignes sur le côté opposé et 31 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond plus ou moins. Les améliorations consistent en une bâtisse en bois avec mansarde, ayant 6 chambres, galerie sur le côté, écurie, deux cuves et une grande entrée sur le côté et rapportant un loyer de $20 par mois.

Conditions—Comptant. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente sur le prix de son achat.

Acte de vente pardevant Jno. R. Legier, notaire, bureau No 3 1/2 rue Carondelet, aux frais de l'acquéreur.

22 oct.—22 29—nov. 5 19 20 21 22.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Troisième District.

No 198 rue des Français.

Succession de Mme Carolina Oberg.

No 39,907—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR LOUIS A. RICHARDS, encanteur—Bureau No 129 rue Commune—MERCREDI 15 novembre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre émis par l'Hon. F. D King, Division B, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, portant la date du 13 octobre 1893 je procéderai à la vente à l'enchère publique, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Français, Union, Urquhart et Girod mesurant, en mesure américaine, trente un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Français, sur une profondeur du cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles (plus ou moins). Les améliorations consistent en un cottage-résidence simple en bois à un étage, contenant quelques 6 chambres dans la maison principale et une bâtisse en bois détachée en arrière du lot, contenant 3 chambres, citernes, etc., et rapportant un loyer de $20 par mois.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a à un et deux ans de crédit payable en billets garantis spécialement par hypothèques et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de leur date jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès pour le recouvrement des billets; les améliorations devront être tenues assurées et les polices d'assurances transférées à ou aux détenteurs des billets; les acquéreurs assumeront le paiement des taxes d'Etat dues et exigibles en 1893, en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Frank Zengel, Esq., notaire; bureau No 49 rue du Camp, aux frais de l'acquéreur.

15 oct—15 22 29—nov 5 12 13 14 15

Proclamation Annuelle de Quarantaine.

DEPARTEMENT EXECUTIF, }
ETAT DE LA LOUISIANE. }

ATTENDU, QUE LE 14ème JOUR D'AVRIL 1892, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, a adopté des résolutions requérant le Gouverneur d'émettre sa proclamation de quarantaine, pour prendre effet à partir du PREMIER JOUR DE MAI 1892, à midi, en vertu des termes suivants :

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants :

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIEME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'il viennent, sont infectés : c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou ont eu ces maladies à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire du Mississipi, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront après inspection, franchir la quarantaine sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de trois jours pleins à partir de l'heure de leur désinfection complétée.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Tous les navires arrivant de ports infectés ou soupçonnés d'être infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard peuvent devenir infectés, seront soumis à la sanitation maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets, les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, du Lac Borgne ou Lac Charles, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de quarante jours ainsi qu'une complète désinfection.

Maintenant, en conséquence, conformément avec les lois de cet Etat, faites et pourvues de tel cas, et sur la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, Moi, Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ai jugé convenable d'émettre ma proclamation de quarantaine, ordonnant que la quarantaine prendra effet le et à partir du 1er Mai 1892, à 12 heures m., contre les ports ci-dessus nommés et désignés et ainsi qu'il est contenu dans le tableau ci-dessus.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements enforcés par cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis de procéder rigoureusement contre toutes violations des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.

Donné sous ma signature et sous le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton-Rouge, ce 15me jour d'avril de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent quatre-vingt-douze et de la cent seizième de l'indépendance des Etats Unis d'Amérique.

FRANCIS T. NICHOLLS.
Gouverneur de la Louisiane.

Pour le Gouverneur:
GEO. SPENCER,
Assistant Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières

—AUX—

Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires ses suggestions suivantes dans le but de faciliter le travail des officiers de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tapis, de rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en acier.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et consignataires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible de bagages capables de s'endommager par l'eau ou capables de manifestation de sanitaire pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des soieries, dentelles, velours et autres articles d'une texture délicate car ils auraient courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. La cargaison doit, autant que faire se pourra, être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté de la literie et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement la dite cale, placer enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible. Les navires portant des fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes sera traité avec indulgence à la Station de Quarantaine, et auront rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention, ainsi que les frais de détention, etc

15 avril—2f

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 11me jour de novembre 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci dessous intitulée et dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

Mme Henrietta Spiro, femme d'Alphonse Marx vs Alphonse Marx, son mari—No 36,329.

Sur la motion de W. O. Hart, avocat de la demanderesse, qui a produit due preuve à l'appui de la pétition de la demanderesse, la loi et la témoignages étant en faveur de celle-ci.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 12 septembre 1892, soit maintenant confirmé et rendu final; et qu'en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Henriette Spiro, épouse d'Alphonse Marx, contre le défendeur Alphonse Marx, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et le défendeur, et qu'elle soit autorisée à faire des affaires comme marchande publique, en son propre nom et à son propre profit. Le défendeur acquittera les dépens.

Jugement rendu le 11 novembre 1892.
Jugement signé le 17 novembre 1892.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 17e jour de novembre de l'an du Seigneur mil huit cent quatre-vingt douze.

H. MESSONNIER, Député-Greffier.

Succession de George Spahn et Susanna Maria Kott, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 40,290.—Division E—Attendu que Mme Margaretta Hamel, femme de William F. Bonbe, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feus George Spahn et Susanna Maria Kott, sa femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
12 oct—12 15 21

FEUILLETON.

No 70 Commencé le 9 août.

Mortel Amour !

GRAND ROMAN INÉDIT

—PAR—

CHARLES MÉROUVEL.

TROISIÈME PARTIE.

L'EXPIATION.

VII

PROVOCATION.

La salle de l'Opéra resplendissait.

Pour le public, l'Opéra est un lieu où l'on entend de la musique, bonne ou mauvaise, mais fort coûteuse, où des danseuses court vêtues cultivent l'art placé sous le patronage de Terpsichore et prennent leurs débats en s'exposant bravement au feu des lorgnettes qui les détaillent et les déshabillent, ce qui n'est pas difficile, étant donnée leur toilette.

Pour les gens de la haute vie, les habitués, les abonnés, c'est un salon où on va se voir, causer, flirter, se critiquer et s'admirer, à peu près comme à l'avenue des Acacias, dans les casinos des stations de villes d'eaux ou de bains de mer et dans tous les endroits publics où les élégants et les oisifs bien rentés ont l'habitude de se retrouver et où il est de bon ton d'être vu.

La musique pour ces heureux du jour n'est qu'un simple accompagnement, un accessoire banal et un prétexte dont, à la rigueur, on pourrait se passer.

Et cela se comprend.

Quand on a entendu cent fois le *Prophète* et les *Huguenots*, ou *Faust* ou *Salammbô* ou toute autre musique, fût-elle un pur chef-d'œuvre, on finit par en avoir assez, les gens qui ne cultivent pas le beau style diraient tout bonnement plein le dos.

Ce soir là, on donnait *Sigurd*.

La salle était à peu près garnie, mais on y trouvait des places.

A huit heures et demie, un homme jeune encore, mais ravagé par un chagrin, des fatigues, des excès ou une passion qui creusait ses traits et donnait à sa peau une teinte bilieuse, se présenta à l'entrée de l'orchestre, du côté gauche, et donna sa contremarque à l'huissier de service.

Cet homme était correctement vêtu d'un habit noir sur lequel se détachait le ruban de la légion d'honneur et d'une tournure militaire.

Sa tête, très belle, et surtout très expressive et très énergique, était de celles qui commandent la sympathie.

Il demanda à l'huissier :

—C'est de ce côté le fauteuil de M. le baron Ferney ?

—Oui, monsieur.

—Il viendra ?

—C'est probable. M. le baron vient presque toujours, au moins un instant. Vous êtes de ses amis ? . . . .

—Je désire le voir et lui parler.

L'huissier étendit la main vers les premiers rangs à peu près vides encore et dit :

—C'est là.

Le ton de l'amateur de musique était très calme, mais il n'était pas difficile de reconnaître qu'il se livrait à des efforts surhumains pour conserver une apparence de sang-froid.

L'huissier, distrait par ses fonctions, n'y prit pas garde.

Il donna avec complaisance au jeune homme à tournure d'officier le choix entre quelques places libres et s'occupa des gens qui se présentaient.

Deux minutes après, il avait complètement oublié cet incident.

L'amateur s'était installé à l'entrée de l'orchestre sur le rang où se trouvait le fauteuil du baron de Ferney.

C'était Jacques Bailleul.

Le malheureux venait de passer une journée terrible.

Ne sachant à qui se confier, n'ayant pas un ami à Paris qui pût l'écouter, le comprendre et lui donner un conseil, il avait roulé dans sa tête toutes sortes d'idées de vengeance, en proie à une jalousie furieuse, voulant reconquérir Rose à tout prix, l'aimant plus que jamais, avec moins de tendresse que de rage comme tous les amants déçus, exaspéré en la retrouvant cent fois plus belle qu'autrefois et préférant la mort et l'anéantissement à sa perte. Plus il y réfléchissait, mieux il comprenait que c'était le hasard qui les avait perdus, qu'elle n'avait jamais cessé de l'aimer, mais aussi que sa résolution était irrévocable et que s'étant donnée, elle suivrait sa destinée, quelque souffrance d'ailleurs qui dût en résulter pour elle.

Que faire donc ?

C'était ce qu'il se demandait en errant à travers les rues, aussi isolé dans l'immensité de Paris, parmi la foule indifférente et affairée qu'il coudoyait que dans les plaines pestilentielles et les forêts du Yen-Thé, où il avait failli laisser ses os.

Et en voyant passer les équipages de maître, avec de solides valets plantés sur le siège, les passants innombrables, les policemen arpentant les trottoirs, toute cette cohue de fourmis humaines au milieu desquelles un individu semble un point dans l'espace, il maudissait son isolement et sa faiblesse à peu près comme un soldat en pays étranger qui verrait un régiment ou plutôt une armée en face de lui.

A moins d'un attentat, Rose était inabordable pour lui.

Les millions de son protecteur et toutes les forces de la loi, Paris entier, la défendaient contre lui.

C'est alors qu'une idée avait germé dans sa tête enfiévrée.

En passant devant l'Opéra, il s'était arrêté pour consulter l'affiche.

C'était jour de représentation.

On donnait *Sigurd*, presque une nouveauté à ce moment.

Jacques Bailleul entra au bureau de location.

Un employé complaisant lui fournit quelques renseignements. Le baron Maxime Ferney avait son fauteuil d'orchestre, à l'année, et manquait rarement de faire acte de présence, au moins un instant.

Le lieutenant n'en demanda pas davantage.

Pourquoi désirait-il rencontrer son heureux rival ?

Il ne s'interrogeait même pas à ce sujet, mais il sentait bouillonner dans sa cervelle une haine violente, instinctive, bestiale comme la férocité du tigre, et capable de tout.

S'il s'était trouvé seul, face à face, avec le baron, il l'aurait attaqué, étouffé sans remords comme sans pitié.

Cet homme était entre lui et Rose.

Il fallait qu'un des deux disparût. Le malheureux ne voyait rien au delà.

Mais en même temps, il se sentait retenu, modéré dans la manifestation de cette haine par son titre d'officier.

L'honneur l'emprisonnait dans son uniforme comme dans une camisole de force.

Lieutenant et chevalier de la Légion d'honneur, il ne pouvait pas se comporter comme il eût fait jadis, simple paysan, dans les forêts de Tavernay.

Et il le regrettait.

Avec quelle joie sauvage il aurait abattu, piétiné cet avorton du boulevard !

Il rongeait donc son frein en attendant l'occasion propice.

Depuis son entrevue avec Rose, les heures lui semblaient d'une insupportable lenteur.

Enfin le soir arriva.

En entrant à l'Opéra, il était au paroxysme de l'impatience, en butte à une obsession unique, le désir de revoir Rose. Il se demandait quelle attitude elle pourrait prendre entre son ami d'autrefois et son amant d'aujourd'hui.

Il jouissait d'avance de son embarras, sans pitié pour elle et ne gardant au fond de l'âme que le fiel de sa déception et le dépit de son bonheur perdu.

Et par sa faute !

D'abord il ne vit rien. Il n'éprouva qu'un éblouissement dans cette salle immense aux ors de toutes les nuances, vertes, jaunes et rouges, aux lumières sans nombre, à moitié vide encore.

L'orchestre arrivait à ses oreilles comme un mugissement confus ; le bruit des trompettes si éclatantes dans cette féerie de Sigurd l'étourdissait ; les décors grandioses, le burg colossal du roi Gunther, prince du Rhin, le laissaient indifférent.

Le fracas des chœurs de prêtres et de guerriers n'eut même pas le pouvoir de le distraire de ses pensées.

Il se demandait sans cesse, les yeux tournés vers les issues de la salle :

—Viendra t-il ?

On :

—La verrai-je enfin ?

Le premier acte s'achevait et Sigurd, le héros valeureux, pour parler comme la muse de cet opéra fantastique, venait d'apparaître aux yeux enchantés d'Hilda, sœur du roi Gunther, lorsqu'un léger mouvement se fit à l'entrée par où Jacques Bailleul était arrivé lui-même.

Le baron Ferney rayonnant dans sa cravate blanche, s'y montrait enfin, appuyé aux lambris du pourtour, attendant la chute du rideau, pour ne pas troubler le spectacle et promenait un regard assuré dans la salle en saluant ses amis d'un signe de tête et en lorgnant les loges pour y découvrir des visages de connaissance.

Rien ne semblait troubler sa quiétude ordinaire.

Evidemment, s'il avait vu Rose, elle avait dû garder le silence sans rien révéler de sa surprise du matin.

Le lieutenant était à quelques pas à peine de son rival.

A dater de son arrivée, il cessa de regarder la scène.

Le burg aux créneaux altiers du roi Gunther, Hilda et Sigurd lui-même disparurent dans un brouillard. Tous les bruits s'éteignirent.

Il ne vit rien que le baron Ferney, qui ne l'apercevait pas.

Ses yeux l'auraient foudroyé s'ils avaient eu la puissance des éclairs.

Bientôt il remarqua que le baron se tournait fréquemment vers une baignoire placée de l'autre côté de l'orchestre, et dont de sa place, il ne pouvait distinguer l'intérieur.

Cette baignoire devint dès lors son point de mire.

Enfin le puissant gosier du vaillant Sigurd lança les notes éclatantes de son invitation au roi Gunther auquel il venait de jurer une éternelle amitié, séduit par les beaux yeux d'Hilda, blonde sœur du farouche monarque :

> Pour conquérir la blanche Valkyrie,
> Pour briser ses liens, ô roi, si tu le veux,
> Dans les mêmes périls nous combattrons tous [deux
>
> Mais au retour dans ta patrie
> Du sang que près de toi, frère, je verserai
> Tu donneras le prix que je réclamerai.

Naturellement le roi Gunther, amoureux, sans doute en vertu de quelque sortilège, de la Valkyrie qu'il n'a jamais entrevue, s'empresse de jurer tout ce que Sigurd lui demande.

Le rideau tomba.

Aussitôt les fauteuils d'orchestre se vidèrent comme par enchantement.

Le baron Ferney fut le premier à disparaître sans accorder la moindre attention à cet inconnu qui, au contraire, ne s'occupait que de lui.

Jacques Bailleul quitta sa place, fit le tour des couloirs et suivit l'espèce de chemin de ronde qui passe devant les baignoires afin d'examiner celle que le baron regardait si souvent, il éprouva un vif désappointement.

Cette baignoire était vide.

Alors obéissant à son idée fixe, il erra dans les couloirs et au foyer comme il avait erré dans Paris, mais sans y rencontrer le baron.

Seulement, à l'instant où le second acte allait commencer, les deux hommes se rejoignirent à l'entrée des fauteuils d'orchestre.

Jacques Bailleul dominait le millionnaire de sa haute taille ; il laissa tomber sur lui un regard si direct et si persistant que l'autre ne put s'empêcher d'en être étonné et s'arrêta.

Il y eut entre eux une seconde d'hésitation.

Maxime Ferney fixa froidement ce quidam qu'il s'étonnait de trouver sans cesse devant lui depuis deux jours, chez Gabrielle, au café de la Paix et sur le boulevard ; il parut chercher dans sa mémoire et ne trouva rien qui lui rappelât l'homme qui le toisait si hardiment.

Il fit un geste d'indifférence et passa.

La toile se levait sur le décor d'Islande.

Une forêt sacrée au bord de la mer, avec un immense tilleul sous lequel les prêtres d'Odin célèbrent un sacrifice.

La salle maintenant était pleine.

Dans les loges, les toilettes de soirée offraient une ravissante variété de couleurs ; toute la gamme de l'arc en-ciel y était représentée ; les gorges opulentes sortaient des corsages ; les maigreurs se dissimulaient sous des flots de dentelles ; les bras nus s'étalaient sur la pourpre du velours, les épaules et les dos s'exhibaient avec une prodigue impudeur. C'était une débauche de chair palpitante sous l'éclat des lustres, de diamants étincelants, de pierres de toutes les couleurs, mêlés aux habits noirs, aux cravates blanches, aux plastrons raides des gentlemen auxquels ce paradis de Mahomet est largement ouvert.

Jacques Bailleul, sans cesser de suivre des yeux le baron Ferney, fut un instant distrait de ses idées sombres par la magnificence du spectacle.

Mais cette diversion fut courte.

La scène changeait pour le second tableau et représentait la lugubre scène du champ des morts ; l'excellent ténor Sellier commençait le grand air de Sigurd marchant à la conquête de Brunehild, la Valkyrie chassée du paradis d'Odin et condamnée à épouser le mortel assez audacieux pour entreprendre sa délivrance—*Le bruit des chants s'éteint dans la forêt immense !*—lorsque le lieutenant entendit du côté de la loge vers laquelle le baron Ferney s'était si souvent retourné un bruit que le silence profond de la salle rendait seul perceptible, celui d'une porte qui se fermait.

Le baron Ferney l'entendit de même car il se tourna de nouveau vers la baignoire et son visage rayonna de joie.

En même temps, le buste d'une jeune femme se pencha sur le bord de la loge, montrant une forêt de cheveux châtains admirables, un cou aux lignes d'une pureté extrême et une gorge dont la blancheur chaude et vibrante était rehaussée par un corsage de velours noir.

Jacques Bailleul en frémit.

Cette femme qui se trouvait seule dans la loge où elle venait d'entrer, excitant la curiosité de ses voisins de l'orchestre, soulevant une de ces admirations qui pour être muettes n'en sont pas moins expressives, distrayant les abonnés du spectacle, malgré le charme pénétrant de la musique et de la voix de l'artiste, c'était Rose.

C'était Rose brillante, adulée, Rose splendide dans sa toilette de soirée, une rivière éblouissante au cou, des bracelets magnifiques aux poignets, Rose belle à se mettre à genoux devant elle et à tourner les têtes les plus fortes. Rose provoquant l'admiration des connaisseurs, ce murmure des lèvres qu'on n'entend pas mais qui se comprend, tandis qu'elle échangeait avec le baron Ferney un rapide coup d'œil dans lequel elle semblait lui dire :

—Vous voyez, vous l'avez exigé, je suis là.

Jacques Bailleul vit tout, la joie du baron, le regard soumis de Rose, l'admiration des voisins de la baignoire.

Ce ne fut que l'affaire d'un instant.

Sigurd lançait aux échos de la salle l'admirable phrase empreinte d'une tendresse si pénétrante :

> Hilda, vierge au pâle sourire,
> Jeune lys tremblant sous ses fleurs,
> C'est ton doux nom que viendra dire
> Sur ma tombe la nuit en pleurs.

L'officier l'entendit.

Il était à quelques pas seulement de la scène.

Notre nature humaine cède parfois à d'étranges inspirations.

Il perçut de cette phrase du chanteur, de ces paroles d'amour mélancolique qui s'accordaient si bien avec son profond désespoir, avec l'état de ses nerfs irrités et souffrants, une sensation violente, une sorte de révélation conforme à ses désirs et à ses projets.

Sigurd lui donnait une leçon et lui traçait sa voie.

Après tout qu'est-ce que la vie ?

Une lutte.

Qu'avait-il devant lui ?

Un homme comme un autre.

Pourquoi lui céder sans combat cette femme pour laquelle il aurait donné tout son sang ?

Et qu'avait-il donc à ménager désormais ?

N'avait il pas cherché la mort pendant des années, avec acharnement ? N'était-il pas allé au delà des mers la braver dans des contrées inconnues, avec la volonté de n'en pas revenir ?

S'il avait eu enfin un désir de retour, une volonté de voir Rose, n'était-ce pas parce qu'une force irrésistible le poussait vers elle ?

Eh bien ! il l'avait revue ; le passé s'était dévoilé à ses yeux, elle lui en avait dit assez pour lui faire comprendre ses sentiments.

Elle l'avait aimé jadis, comment en eût-il douté ? Elle l'aimait toujours ; seulement elle ne pouvait plus être à lui. Sa parole était engagée à un autre ; elle lui appartenait, et tant qu'il vivrait elle ne faillirait pas à ses engagements.

Cet homme il le haïssait mortellement.

Rose l'excusait, gagnée par lui à force d'adresse, de ruse et de persévérance.

Mais en était-il moins la cause de leurs malheur, de leur séparation ?

Même au temps de leurs beaux jours de Tavernay, ne tournait-il pas constamment autour d'elle, comme un démon tentateur, appuyé sur son immense fortune, ne doutant pas du succès, parce que l'or est la vraie force et qu'il en avait à n'en savoir que faire ?

Et il la laisserait entre ses mains !

Pas avant qu'un jugement de Dieu n'eût prononcé entre eux !

Malgré les efforts auxquels il se livrait pour se contraindre, le baron surprit quelques regards dirigés de son côté et pleins d'une des haines les plus violentes qui puissent empoisonner un cœur d'homme.

Et il se demanda de nouveau avec plus d'insistance :

—Où donc ai je vu cet homme ?

Mais il eut beau chercher.

Impossible de mettre un nom sur ces traits, toutefois le baron ne pouvait s'y tromper.

C'était un ennemi ou un fou.

Un dédaigneux sourire effleura les lèvres du millionnaire.

Qu'avait-il à craindre de personne !

A continuer.